

ANNEXE 1

TARIFS

	TARIFS					
	Tranche QF	Journée soit 11h00	½ journée avec repas soit 6h*	½ journée sans repas soit 4h*	Mini-séjours soit 10h00	Périscolaire à l'heure
Tranche 1	de 0 € à 600 €	0,734 %	0,439 %	0,296 %	1,102 %	0,092 %
Tranche 2	de 601 € à 670 €	0,847 %	0,50 %	0,337 %	1,255 %	
Tranche 3	de 671 € à 770 €	1,00 %	0,60 %	0,40 %	1,50 %	
Tranche 4	sup à 771 €	1,367 %	0,816 %	0,551 %	2,05 %	0,123 %
	Prix plancher	2,89 €/jour	1,70 €/jour	1,13 €/jour	4,27 €/jour	0,38 € de l'heure
	Prix plafond	14,77 €/jour	8,85 €/jour	5,91 €/jour	22,03 €/jour	1,29 € de l'heure

Suite aux directives de la CAF, les factures comportent des formules de calcul présentées ci-après à titre d'exemple :

- Exemple de calcul périscolaire :

a. une famille dont le QF est de 800 € (supérieur à 771), bénéficiera des tarifs suivants :

- pour le périscolaire : $(800 \text{ €} \times 0,123) / 100 = 0,98 \text{ €}$ de l'heure facturée.

- Exemple de calcul extrascolaire :

- pour une journée ALSH : une famille dont le QF est de 680 € (tranche 3) $(680 \text{ €} \times 1,00) / 100 = 6,80 \text{ €}$ par jour de présence, facturé sur la base de 11 heures soit 0,6182 €/heure. Inscription à la journée, la famille se verra facturer 11 heures, **indépendamment du temps de présence de l'enfant** sur la structure.

Conformément aux délibérations n° 2019.05.A.4.3. et n° 2019.05.A.4.4. du 23 mai 2019, le Conseil communautaire a validé les nouveaux tarifs.